

| | |
|----------------------------|----|
| délégués - en exercice ... | 97 |
| - présents ou représentés | 53 |
| Pouvoirs | 7 |
| Total votants | 60 |

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 6 MARS 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 6 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 27 février 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Michèle Benech

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND Jean-Paul MOSNY, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Daniel SARAZIN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB):
Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Dominique BECQUART, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Patrice LEGRAND, Thierry MAURER, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Yann LEMAULF, Eric PIASECKI, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Devaux à M. Chatelot (CCBRC)
- de Mme Chauvaux à M. Saoût (CCBRC)
- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Coquelet à Mme Trottier (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Eric Cantarel, Nathalie Dutriaux, Thomas Berthon, Guillaume Klotz, Nicole Vibert.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Joël Bigot

Excusé : Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc

Excusée : Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Excusé : Farid Gautier.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Hocine Oumari, Thierry Tasd'homme, Jean-Bernard Blondin, Jean-Claude Olivieri, Yamina Amara

Excusés : Sofiane Ghazelane, Gérard Tabuy, Analia Haller, Pierre Vasseur.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux, Claude Seveste.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tetart, Stéphane Robert, Jean-Claude Cocquelet, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, François Moratille, Philippe Louise dit Mauger, Maurice Blanchard, Jean-Claude Delavaux.

Excusés : David Vicente, Frédéric Poupinot, Nathalie Robaey.

103/03-2023 Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Conformément à la loi qui impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant ainsi la première étape du cycle budgétaire,

Conformément à la loi NOTRé, adoptée le 7 août 2015, apportant des obligations supplémentaires pour la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et à son article 107 qui a modifié les articles L. 2312-1 et L.5211-36 du CGCT relatif au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB),

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Entendu l'exposé,

Considérant que la commission Finances, réunie le 8 février 2023, a approuvé le ROB,

*Le Comité Syndical **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (en annexe).*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 6 mars 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.